

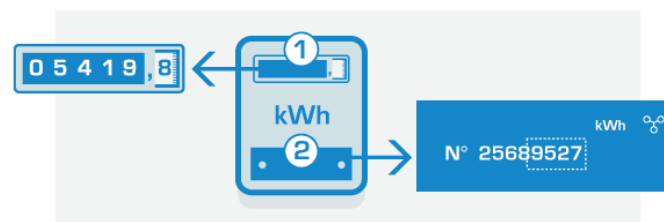
1- QUE DOIS-JE SAVOIR SUR MES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ?

Ma consommation d'électricité et de gaz se base sur les index relevés sur mes compteurs

A quoi ressemble mon compteur d'électricité ?



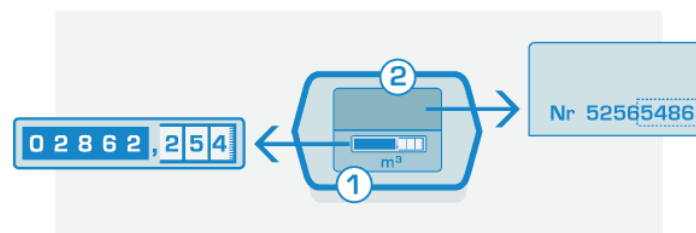
- ① index (exprimé en kWh ou kilowattheure)
- ② numéro de mon compteur



A quoi ressemble mon compteur de gaz ?



- ① index (exprimé en m³ ou mètres cubes)
- ② numéro de mon compteur



Les m³ seront convertis en kWh pour exprimer le prix

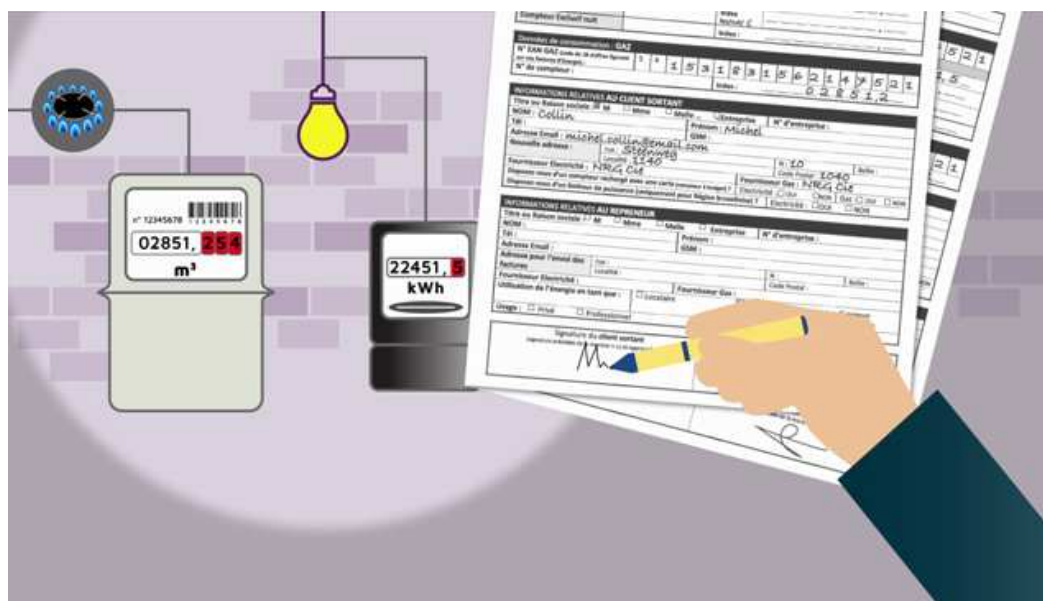
2- POURQUOI DOIS-JE DONNER ACCÈS À MES COMPTEURS AUX AGENTS DE SIBELGA ?

Au minimum, une fois par an, les agents de Sibelga passent à domicile pour faire le relevé des index sur vos compteurs de Gaz et d'électricité. Ces relevés d'index seront communiqués par Sibelga à votre fournisseur d'énergie.

Lorsque votre fournisseur prend connaissance de vos index, il peut alors établir une facture de décompte annuel correcte, c'est-à-dire : basée sur votre **CONSUMMATION RÉELLE**.

Par contre, si vous ne donnez pas accès à vos compteurs aux agents de Sibelga, ou si vous ne transmettez pas vos index de consommation à votre fournisseur d'énergie, cela peut s'avérer catastrophique !

En effet, vous recevrez tout de même une facture de décompte annuel mais tout à fait estimée soit à la hausse, soit à la baisse, par rapport à votre réelle consommation.



Voir le calendrier des périodes de relevés des compteurs par SIBELGA sur www.sibelga.be/raccordements-et-compteurs/releve-des-compteurs/calendrier-des-relevés

3- QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE MA FACTURE MENSUELLE D'ACOMPTE (OU FACTURE INTERMÉDIAIRE) ET MA FACTURE DE DÉCOMPTE ANNUEL ?

❖ Ma facture d'acompte mensuelle :



Ma facture d'acompte mensuelle est envoyée chaque mois par le fournisseur d'énergie, avec lequel j'ai un contrat d'énergie. Ce sont donc des factures de **PROVISION** ! Celles-ci sont calculées sur base d'une **ESTIMATION** de votre consommation (en fonction du type de logement, de votre composition de ménage, etc.)


❖ Ma facture de décompte annuel :



Lorsque Sibelga a relevé vos index de consommation sur vos compteurs de Gaz et d'Electricité, à votre domicile, ces index sont communiqués à votre fournisseur d'énergie. Ce dernier pourra alors établir une facture de décompte correcte, c'est-à-dire : basée sur votre **CONSOMMATION REELLE**.

4- ! DÉMÉNAGEMENT / EMMÉNAGEMENT

NE PARTEZ PAS DE VOTRE ANCIEN LOGEMENT SANS AVOIR RELEVER LES INDEX SUR LES COMPTEURS DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ ET COMMUNIQUEZ-LES À VOTRE FOURNISSEUR D'ÉNERGIE AU PLUS VITE.

Document de reprise des énergies			
Document à utiliser en cas de : déménagement-emménagement-vente et achat d'un bâtiment-séparation - décès - ...			
 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ce document doit être signé par les deux parties ➤ Ce document n'équivaut pas à un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie ➤ Document à établir en deux exemplaires (chaque partie recevant le sien) ➤ Complétez ce document et contactez votre fournisseur d'énergie 			
Date du changement :		JOUR	MOIS ANNÉE
Adresse concernée par le changement :		Rue : Localité :	N : Code Postal : Boite :
Données de consommation : ELECTRICITE			
N° EAN ELECTRICITE (code de 18 chiffres figurant sur vos factures d'énergie) : 5 4			
Type de compteur	N° de compteur	Index	
Compteur Simple		Index :	
Compteur Bi-horaire		Index Heut/jour :	
		Index Bas/nuit :	
Compteur Exclusif nuit		Index :	
Données de consommation : GAZ			
N° EAN GAZ (code de 18 chiffres figurant sur vos factures d'énergie) : 5 4			
N° de compteur :		Index :	
INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT SORTANT			
Titre ou Raison sociale : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle <input type="checkbox"/> Entreprise N° d'entreprise :			
NOM :		Prénom :	
Tél :		GSM :	
Adresse Email :			
Nouvelle adresse : rue : Localité :		N : Code Postal : Boite :	
Fournisseur Electricité :		Fournisseur Gaz :	
Disposez-vous d'un compteur rechargé avec une carte (compteur à budget) ?		Electricité : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Gaz : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Disposez-vous d'un limiteur de puissance (uniquement pour Région bruxelloise) ?		Electricité : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
INFORMATIONS RELATIVES AU REPRENEUR			
Titre ou Raison sociale : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle <input type="checkbox"/> Entreprise N° d'entreprise :			
NOM :		Prénom :	
Tél :		GSM :	
Adresse Email :			
Adresse pour l'envoi des factures : rue : Localité :		N : Code Postal : Boite :	
Fournisseur Electricité :		Fournisseur Gaz :	
Utilisation de l'énergie en tant que : <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Propriétaire (usage principal ou 2 ^e résidence) <input type="checkbox"/> Propriétaire (maison vide en attente de location)			
Usage : <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Professionnel			
Signature du client sortant (signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)		Signature du repreneur (signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)	



! SI VOUS NE TRANSMETTEZ PAS VOS INDEX, AVANT DE PARTIR VERS VOTRE NOUVEAU LOGEMENT, VOUS CONTINUEREZ À RECEVOIR DES FACTURES POUR VOTRE ANCIENNE ADRESSE !

5- ! ATTENTION AU DÉMARCHAGE !

socialenergie

Changer de Fournisseur Attention au démarchage!



⚡ Si vous avez signé un contrat, vous avez la possibilité de renoncer au contrat dans les 14 jours calendrier suivant la réception de la confirmation du fournisseur (délai de rétractation), par courrier ou par mail.

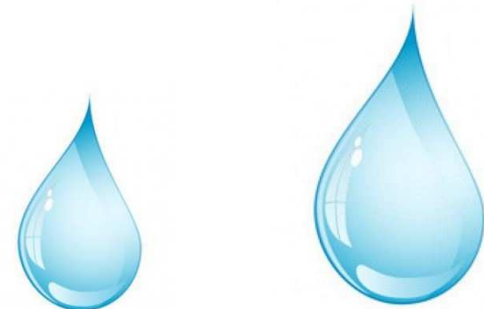
SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN DÉMARCHAGE ABUSIF, VOUS POUVEZ PORTER PLAINTÉ AUPRÈS DU SPF ÉCONOMIE
DGIE, Boulevard du Roi Albert II, 1000 Bruxelles
(www.pointdecontact.belgique.be) OU
AUPRÈS DU SERVICE DE MÉDIATION DE L'ÉNERGIE -
Rue royale 47, 1000 Bruxelles (plainte@mediateurenergie.be)



! Ne vous laissez pas abuser par des agents commerciaux qui vous poussent à signer n'importe quel contrat d'énergie !

6- ET MON COMPTEUR D'EAU À QUOI RESSEMBLE-T-IL ?

Les index pour la consommation d'eau sont exprimés en m³ ou mètres cubes



AU MINIMUM UNE FOIS PAR AN, LES AGENTS DE LA SOCIÉTÉ **HYDROBRU** PASSENT À DOMICILE RELEVER L'INDEX SUR VOTRE COMPTEUR D'EAU. SUR BASE DE CET INDEX, **HYDROBRU** PEUT VOUS ENVOYER UNE FACTURE CORRECTE DE DÉCOMPTE TRIMESTRIEL, SEMESTRIEL OU ANNUEL, C'EST-À-DIRE : BASÉE SUR VOTRE CONSOMMATION RÉELLE D'EAU.

IL EST TRÈS IMPORTANT DE COMMUNIQUER TOUT CHANGEMENT DANS VOTRE COMPOSITION DE MÉNAGE À **HYDROBRU**, CAR LE PRIX AU M³ VARIE EN FONCTION DE LA QUANTITÉ D'EAU CONSOMMÉE TOUT EN TENANT COMPTE DU NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE.

NE PARTEZ PAS DE VOTRE ANCIEN LOGEMENT SANS AVOIR RELEVER L'INDEX SUR LE COMPTEUR D'EAU ET COMMUNIQUEZ-LE À HYDROBRU AU PLUS VITE

SI VOUS NE TRANSMETTEZ PAS VOS INDEX, AVANT DE PARTIR VERS VOTRE NOUVEAU LOGEMENT, VOUS CONTINUEREZ À RECEVOIR DES FACTURES POUR VOTRE ANCIENNE ADRESSE !